

Le dossier de modification simplifiée a également été mis à disposition du public en mairie de Lanas et au siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche du 15 septembre au 15 octobre 2022, aux horaires d'ouverture habituels

Des registres ont été disposés en mairie et au siège de la communauté de communes pour consigner les observations du public.

Le vice-président présente le bilan de la mise à disposition du public :

- Le public a été informé par la presse dans le journal local d'annonces légales en date du 8/09/2022 de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1,
- La délibération du 14/06/2022 a été affichée en mairie et au siège de la communauté de communes tout au long de la procédure,
- Le dossier a été mis à disposition du public en mairie de Lanas et au siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche du 15 septembre au 15 octobre 2022 aux horaires d'ouverture habituels,
- Aucune remarque n'a été consignées dans les registres ;

Le vice-président demande aux conseillers de se prononcer sur l'approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de Lanas.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire date du 14 juin 2022 engageant la modification simplifiée du PLU de Lanas et fixant les modalités de la concertation,

Vu les avis des personnes publiques associées, sur le projet,

Vu le registre mis à disposition du public,

A l'unanimité,

Approuve le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il a été présenté par le vice-président en confirmant que la concertation relative au projet de modification simplifiée du PLU de Lanas s'est déroulée conformément aux modalités prévues.

Approuve l'approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de Lanas ;

Précise que la présente délibération et le dossier de modification de PLU seront transmis à la Préfecture de l'Ardèche.

Conformément aux articles R.153-3, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et en mairie de Lanas

Le président

Luc PICHON

